

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Danse (506.A0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Saint-Laurent

Décembre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de *Danse* (506.A0) donné au Cégep de Saint-Laurent s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Saint-Laurent, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 décembre 2004. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 8 et 9 novembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Saint-Laurent et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. La visite, initialement prévue en avril 2005, a dû être reportée à l'automne en raison notamment de grèves étudiantes. M^{me} Louise Chené, commissaire de 1993 à la mi-août 2005, a présidé le comité. Celui-ci était en outre composé de : M^{me} Nicole Lafleur, commissaire et nouvelle présidente de la Commission, M^{me} Lucie Boissinot, directrice artistique et pédagogique de Les Ateliers de danse moderne de Montréal Inc., M. Alain Lamarre, adjoint à la Direction des études du Cégep du Vieux Montréal, M. Jean-Paul Rajotte, conseiller pédagogique au Cégep de Drummondville et M^{me} Danielle Cossette, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire du comité.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Établissement public créé à Montréal en 1968, le Cégep de Saint-Laurent accueille près de 2 400 élèves dans les programmes conduisant au DEC (diplôme d'études collégiales).

Le Collège propose six programmes préuniversitaires : *Arts et Lettres* (4 options), *Arts plastiques*, *Musique*, *Danse*, *Sciences de la nature* et *Sciences humaines* (3 profils et option Sensibilisation aux échanges nord-sud). Les élèves ont accès à un cheminement combinant deux programmes de DEC en trois ans. Ainsi, le programme de *Sciences humaines* et celui de *Sciences de la nature* peuvent être jumelés à un programme du domaine des arts. Neuf autres programmes ciblent diverses techniques biologiques, physiques, humaines ou artistiques. Le Cégep offre aussi une session *Accueil et intégration*, plusieurs programmes d'AEC, des formations non créditées, de la formation sur mesure et des cours de français aux immigrants adultes.

Dès 1970, le Collège offrait des cours de danse en *Éducation physique*. Il a innové en créant à l'automne 1984 un premier programme en danse dans le secteur des *Arts*. Deux autres collèges ont ensuite implanté un programme similaire. Le programme répondait alors aux besoins du milieu en proposant une passerelle harmonieuse entre une formation initiale et des études plus avancées en danse. Le programme de *Danse* défini par objectifs et standards a reçu l'autorisation ministérielle en 1999. Il est le résultat d'un consensus entre les trois cégeps qui l'offrent et les deux universités québécoises qui proposent un baccalauréat spécialisé en danse. L'implantation officielle au Collège a eu lieu la même année. La formation spécifique du programme comprend huit objectifs, répartis localement en quatorze cours.

Le Collège a évalué son programme de *Danse* durant l'année scolaire 2003-2004. Depuis l'an 2000, environ 45 nouveaux élèves s'inscrivent au programme chaque année. La progression constante de la demande d'admission et des inscriptions a entraîné la création d'un groupe supplémentaire en 2003. En 2005, ce programme regroupe 111 élèves, dont 27 inscrits à un cheminement de type « double DEC ». Ce programme est composé très majoritairement d'étudiantes et près de la moitié de cette clientèle a déjà suivi des cours au collégial auparavant (cohorte « B »). Leurs résultats scolaires moyens au secondaire varient d'une cohorte à l'autre, mais correspondent généralement à ceux des autres élèves du réseau public. Le Département de danse compte de cinq à six enseignants, selon les sessions.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à sa *politique institutionnelle d'évaluation des programmes*, le Collège a créé un comité opérationnel pour réaliser l'évaluation. Celui-ci était formé de six personnes, soit le responsable du programme et deux autres enseignantes en danse, un conseiller pédagogique, une étudiante et un adjoint à la Direction des études. Le comité institutionnel d'évaluation des programmes a, de son côté, approuvé le devis d'évaluation et recommandé le rapport à la Commission des études, avant son adoption par le conseil.

En raison de l'accroissement de l'effectif étudiant et du renouvellement à prévoir du corps professoral, le Collège souhaitait évaluer ce programme afin de bien cerner les besoins auxquels il répond, ainsi que les ressources requises pour assurer une formation de qualité. La démarche visait à bien définir la place du programme au sein du Collège et à assurer sa pérennité. Le comité opérationnel a basé sa démarche sur les critères proposés par la Commission, tout en accordant une attention particulière à la qualification des enseignants, aux services de soutien et au personnel professionnel affecté au programme, ainsi qu'à l'arrimage entre la formation collégiale et la formation universitaire. Le Collège a recueilli des données perceptuelles auprès des enseignants, auprès des élèves à tous les stades de la formation (anciens, finissants, débutants, membres de la future cohorte) et auprès de professeurs d'université en danse. Le comité opérationnel a en outre examiné les statistiques de provenance interne et externe (SRAM, CHESCO) et de nombreux documents pertinents tels que rapports, comptes rendus, plans de cours, politiques et procédures.

La Commission estime que le Collège a fait un travail bien documenté et en général bien analysé qui a servi à identifier les forces du programme et des points à améliorer. La visite a permis de constater que les enjeux retenus sont parfois insuffisamment précis par rapport aux problématiques sous-jacentes à la mise en œuvre du programme. Ainsi, le Collège aurait eu intérêt à élargir la notion de pertinence à des facteurs autres que l'admission universitaire en danse. De même, il aurait gagné à se préoccuper davantage de la rétention dans le programme et à explorer les données de persévérance scolaire à la 2^e session.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Étant donné la nature fragmentaire des données disponibles relatives au cheminement des élèves vers les universités ou vers d'autres établissements d'enseignement supérieur en danse, le Collège a fait appel à l'appréciation de deux professeures universitaires dans ce domaine et aux perceptions d'anciens élèves. Les anciens ont été invités par voie de questionnaires à commenter la pertinence de chacun des objectifs du programme et à évaluer diverses dimensions de la formation reçue. De manière générale, ils estiment avoir reçu une préparation adéquate. La plupart d'entre eux reconnaissent en outre l'utilité de la formation générale reçue. Selon le rapport du Collège, « *la façon dont le programme met en œuvre les objectifs et les standards de formation correspond tout à fait aux visées qui lui sont propres, c'est-à-dire à l'atteinte d'un seuil d'entrée à des études supérieures en danse* ». En effet, la plupart des finissants qui se présentent aux auditions d'admission à l'université les réussissent bien. Par ailleurs, le Collège mentionne l'attrait, pour plusieurs élèves, de la formation collégiale technique en danse ou dans des domaines professionnels variés tels la kinésiologie, la physiothérapie et les arts du cirque. L'analyse des données en vue d'évaluer la pertinence du programme a cependant été effectuée essentiellement sous l'angle de la poursuite d'études universitaires en danse. La Commission estime que le Collège aurait eu intérêt à considérer la poursuite de toute forme d'études supérieures en danse ainsi que le cheminement des diplômés dans des domaines universitaires plus diversifiés afin de mieux tenir compte de certaines attentes des élèves et de la société. Elle lui **suggère** donc d'élargir le champ de son questionnement lors de l'évaluation de la pertinence de ses programmes préuniversitaires.

Dans la mesure du possible, le Collège utilise les données relatives aux attentes de ses élèves afin d'apporter des améliorations pertinentes au programme. Ces informations sont obtenues régulièrement sous forme de commentaires verbaux, de journaux de bord et de rapports d'expériences personnelles.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Tous les objectifs sont pris en compte comme en témoignent notamment les plans-cadres et les plans de cours. Le logigramme de la formation spécifique propose une répartition des 8 objectifs ministériels en 14 cours, selon 4 grands ensembles d'apprentissages. Ceux-ci sont structurés en fonction d'une progression logique et de manière à soutenir la motivation des élèves. La Commission souligne la qualité du travail effectué en ce sens par le Collège. Pour chaque cours, les éléments de compétence et les critères de performance sont traduits en activités d'apprentissage et en indications sur le contenu. Les enseignants, étant peu nombreux, peuvent facilement avoir des discussions pour planifier la séquence des apprentissages et assurer la cohérence entre les exigences associées à chaque étape de formation. Les élèves sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage et la charge de travail est généralement équilibrée d'une session à l'autre. Par ailleurs, bien que la cohérence d'ensemble du programme soit manifeste, le lien entre les buts généraux du programme, les compétences recherchées et les cours par lesquels l'atteinte de ces objectifs est attestée ne ressortait pas du rapport du Collège, et ce lien a dû être reconstitué à partir de plusieurs documents lors de la visite. Aussi, la Commission considère que le Collège gagnerait à élaborer un document synthèse permettant d'établir rapidement ce lien.

Le Collège indiquait dans son rapport que les ponts entre la formation générale et la formation spécifique relevaient souvent d'initiatives individuelles. La création à l'automne 2003 d'un comité de la formation générale a, entre autres, conduit à l'identification d'un répondant de chacune des disciplines qui la composent, et ce, pour chaque programme d'études. Les interventions pour valoriser la formation générale portent fruit. À cet égard, la Commission note le témoignage remarquable des élèves du programme de *Danse* durant la visite, confirmant le lien étroit qui existe entre la formation générale reçue et leur programme d'études.

La cohérence du programme constitue, certes, un de ses points forts.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les enseignants utilisent une large variété d'approches pédagogiques dont le choix est notamment tributaire d'une logique d'acquisition des compétences propres au programme.

Les élèves apprécient plus particulièrement la démonstration des tâches à accomplir, l'utilisation de la vidéo comme témoin de performances et comme outil de rétroaction ainsi que les rencontres individuelles avec les professeurs. Ces approches sont d'ailleurs privilégiées par les enseignants qui accordent une attention particulière aux démonstrations et à la validation visuelle et collective des apprentissages et des évaluations.

Les élèves bénéficient d'un encadrement personnalisé de la part des enseignants du Département. Lorsqu'ils font face à des difficultés particulières, on les réfère à différents professionnels et un suivi étroit est effectué lors de blessures. Par ailleurs, la perception des professeurs varie selon la nature des services offerts au Collège et une certaine distance est perçue avec les services d'information scolaire et les centres d'aide. Aussi, le Collège aurait avantage à favoriser un meilleur arrimage entre le Département de danse et les divers services d'aide aux élèves.

Les méthodes pédagogiques sont variées et de qualité.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège, le Département de danse s'est doté d'une politique départementale (PDEA) qui précise ses exigences particulières d'évaluation (activités d'évaluation, qualité de la langue, présence aux cours, ponctualité, remise des travaux, reprises). Le Département a aussi élaboré des grilles d'évaluation des compétences³, des plans-cadres de compétences et des plans-cadres de cours. La plupart des éléments de compétence font l'objet d'évaluations sommatives variées, réparties dans plusieurs cours différents. On ne sait toutefois pas exactement quel cours permet d'attester l'atteinte de chacune des compétences ministérielles. De plus, aucune évaluation sommative n'est prévue pour certains éléments associés à trois des compétences de la formation spécifique (points 1.4, 2.1, 2.2, 4.6 et 4.7 des grilles d'évaluation). En conséquence,

La Commission recommande au Collège de s'assurer de l'atteinte des compétences ministérielles visées par chacun des cours.

3. Les grilles d'évaluation identifient clairement les éléments de compétence et la nature formative ou sommative des évaluations envisagées dans chaque cours. Pour chaque élément de compétence, les plans-cadres de compétences précisent les objets d'apprentissage, fournissent des indications sur le contenu et identifient les critères de performance.

La Commission souligne les efforts du Collège pour développer des outils variés et adaptés aux objets d'évaluation. Ainsi, les plans de cours examinés durant la visite traduisent un effort significatif d'objectivation des éléments d'évaluation à l'aide d'un vocabulaire adéquat, une tâche particulièrement délicate dans un domaine artistique comme la danse. Le souci d'équité dans les évaluations se manifeste notamment par la diffusion de critères d'évaluation clairs, l'utilisation de grilles très précises d'évaluation d'exercices, les fréquents commentaires écrits et les enregistrements vidéo. De plus, la transmission du matériel pédagogique aux nouveaux enseignants assure la continuité de pratiques appropriées.

La PIEA prévoit que l'évaluation formative doit être continue et que certains objectifs et certains comportements peuvent être importants au point de conditionner le droit à l'évaluation et la possibilité de réussite. En ce sens, la politique départementale identifie des balises comportementales strictes et accorde une place importante à l'évaluation continue. La formule retenue s'apparente toutefois à une évaluation formative traitée à la manière d'une évaluation sommative. En effet, jusqu'à 50 % de la note finale d'un cours peut être attribué à l'évaluation de l'*attitude*, paramètre essentiel de la formation d'un danseur. Celle-ci est associée à l'élément de compétence *Adopter un comportement adapté au travail en danse* et fait l'objet d'une évaluation de nature sommative dans huit cours. Le Collège aurait avantage à bien délimiter l'évaluation formative de l'évaluation sommative au moment d'évaluer le progrès de l'élève et de mesurer l'atteinte de ladite compétence au terme d'une séquence d'apprentissages.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le recrutement se fait d'abord selon les conditions d'admission prévues au Règlement relatif aux études et à la réussite scolaire. Ainsi, selon ledit règlement le dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en danse. Le rapport du Collège mentionne toutefois certaines requêtes additionnelles liées à l'admission au programme. Une lettre de motivation doit être annexée à la demande d'admission et il est précisé aux candidats que « *la motivation, une bonne santé et une excellente condition physique sont essentielles à la poursuite d'études en danse* ». La visite a cependant permis de constater que la lettre de motivation n'est pas utilisée dans la sélection des élèves, que l'état de santé des candidats n'est pas évalué avant l'admission et que les élèves ne sont soumis à aucune audition de sélection ou de classement préalable à l'admission. Ainsi, tous les nouveaux élèves sont considérés comme des « débutants » en danse, peu importe leurs acquis antérieurs dans ce

domaine. Dans la mesure où le Collège pourrait améliorer la connaissance qu'il possède de la clientèle étudiante à l'entrée dans le programme *Danse*,

la Commission recommande au Collège de clarifier son règlement interne relatif à l'admission et de prévoir les mesures de sélection afférentes à l'admission d'élèves aptes à réussir leurs études dans le programme de Danse.

Selon les données CHESCO les plus récentes, le taux global de réussite des cours à la 1^{re} session est en général supérieur à 80 % et la diplomation selon les délais prévus s'améliore. Celle-ci atteint 42,9 % pour la cohorte A-02, alors qu'elle oscillait entre 19,2 % et 27,8 % pour les cohortes des trois années précédentes. La Commission constate néanmoins qu'un nombre important d'élèves quittent le programme avant la fin, ce qui pourrait refléter une méconnaissance des exigences réelles du programme de *Danse* de leur part. Les professeurs du Département adhèrent à une conception commune des visées du programme et ils la véhiculent à travers leur enseignement. Celle-ci accorde une place importante à la discipline et à la rigueur ainsi qu'à l'analyse du mouvement et à l'étude de la morphologie dans le cadre d'une formation destinée à des danseurs débutants. Ces aspects ne sont toutefois pas clairement identifiés dans les documents promotionnels du Collège ni diffusés auprès des futurs élèves. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de rendre explicites les orientations locales du programme et de les diffuser.

Vu les limites d'interprétation associées à des données statistiques couvrant un petit nombre d'élèves, une analyse approfondie de la persévérance scolaire des élèves aurait été souhaitable, notamment en ce qui a trait aux motifs d'abandon durant la première année d'études. Le Collège en est conscient et la Commission lui **suggère** de privilégier une analyse plus qualitative que quantitative des motifs d'abandon des élèves du programme de *Danse*.

À la suite de l'autoévaluation, le Collège a élaboré et mis à l'essai une nouvelle formule d'épreuve synthèse de programme (ESP) qui sera appliquée à l'hiver 2006. Celle-ci englobera désormais la création et l'interprétation d'un solo, une évaluation technique, l'implication dans une création collective et l'écriture d'un exercice technique. Ceci devrait contribuer à atténuer le stress occasionné par le solo, qui représentait l'essentiel de l'ESP antérieure, et permettre de couvrir de façon plus large encore l'éventail des compétences du programme. Cette ESP est susceptible de mesurer adéquatement les compétences de la formation spécifique et la Commission note l'effort pour intégrer à cette épreuve une dimension « communication orale en français ». Le lien avec la formation générale demeure toutefois ténu. Le Collège aurait avantage à le raffermir et à encourager

l'ouverture manifeste des enseignants de la formation générale à une participation plus active au sein du comité de programme.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvre deux critères additionnels, soit l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et la qualité de gestion du programme.

Adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Selon le rapport du Collège, la composition du corps enseignant favorise l'atteinte des objectifs du programme. Les pratiques d'évaluation et de perfectionnement sont adéquates et les élèves reconnaissent la compétence de leurs professeurs. Afin de faciliter le transfert d'expertise, notamment au moment du départ à la retraite d'enseignants du programme, le Collège a prévu des mesures appropriées de sélection, de supervision et d'intégration des nouveaux enseignants. La Commission souligne l'apport significatif des deux enseignants qui ont créé le programme dans les années 80 et remarque la qualité de l'encadrement offert aux nouvelles enseignantes, elles-mêmes issues du programme offert au Collège.

Le Collège a exprimé son intention de favoriser un meilleur arrimage entre le Département et certains services ou activités internes et la Commission l'encourage dans cette voie. De manière générale, les ressources matérielles répondent aux besoins et le Collège fait des efforts pour les améliorer.

Qualité de gestion du programme

Le Collège estime que la gestion du programme est adéquate et que les procédures d'évaluation du programme sont satisfaisantes, tout en souhaitant le renforcement des liens entre le Département et les autres intervenants concernés, notamment grâce aux réunions officielles du comité de programme élargi. Le Collège gagnerait en effet à clarifier la composition du comité de programme et à poursuivre ses efforts en vue de raffermir les liens avec les services d'aide et avec le comité de la formation générale.

Plan d'action

Le Collège a dégagé de son autoévaluation un plan d'action pertinent qui retient huit pistes d'amélioration du programme, identifie les principaux responsables et propose un échéancier général. Afin d'accroître l'efficacité potentielle de ce plan, le Collège gagnerait à être plus précis dans la définition des actions envisagées et dans le partage des responsabilités.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme de *Danse* du Cégep de Saint-Laurent est de qualité.

Le Collège a fait œuvre de pionnier en créant, dès 1984, un premier programme collégial de type préuniversitaire en danse. Le programme évalué, d'une grande cohérence, favorise l'utilisation d'approches pédagogiques variées, destinées à soutenir la progression logique des apprentissages et la motivation des élèves. Ceux-ci sont généralement satisfaits de leur formation – y compris de la formation générale –, et ils bénéficient d'un encadrement personnalisé. La Commission remarque d'ailleurs que le Collège a développé des outils variés et bien adaptés aux objets d'évaluation de l'apprentissage. Les ressources disponibles sont en général de qualité. Un plan d'action pertinent a été dégagé de l'autoévaluation.

La Commission propose diverses améliorations au Collège. Ainsi, celui-ci doit clarifier les modalités relatives à l'admission. Il doit en outre s'assurer de la cohérence des politiques départementales qui découlent de sa PIEA, particulièrement en ce qui a trait à l'attestation des compétences ministérielles visées par chacun des cours. De plus, il devrait élargir le champ de son questionnement lors de l'évaluation de la pertinence de ses programmes, rendre plus explicites les orientations locales du programme et favoriser l'analyse qualitative des données de persévérance scolaire.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Danse*, le Collège indique qu'il accueille favorablement le rapport et souhaite donner suite aux actions attendues par la Commission. Il a toutefois émis des réserves à l'égard des recommandations qui lui ont été formulées.

Au-delà des remarques qui amènent quelques corrections au rapport, le Collège précise à la Commission qu'un certain nombre de gestes sont envisagés pour améliorer le programme. Il est en attente des résultats d'une enquête du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les causes d'abandon dans le programme *Danse* avant d'entreprendre des modifications éventuelles à ses règles d'admission dans ce programme. À cet égard, les enseignants du Département de danse se sont penchés à nouveau sur la question des auditions, tandis que la Direction des études a entrepris une nouvelle vérification de la valeur prédictive des principaux facteurs de réussite et de persévérance. Le Collège entend aussi rendre plus explicites les orientations locales du programme dans ses documents promotionnels. Enfin, il envisage d'élargir le champ de son questionnement lors de l'évaluation de la pertinence de ses programmes universitaires.

La Commission estime que les actions envisagées devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente